

Séance du : 26 mars 2018

n° 20/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

Objet : Demande de subvention 2018 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MATPAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2015, le Pays Lauragais s'est structuré en PETR, articulé autour de 3 principales missions : la révision du SCOT, le lancement de la nouvelle programmation Leader et l'élaboration du projet de territoire.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département sur la base des dépenses d'ingénierie inscrites au budget primitif 2018 et pour un montant de 50 000 €.

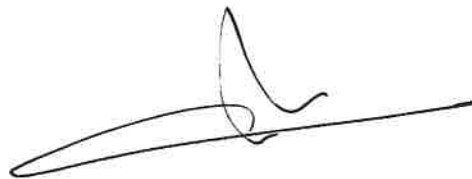
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **Approuve** le dispositif d'animation tel que présenté,
- 2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 3°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr